



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles du Grand-Est
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Haut-Rhin

MAIRIE DE RIQUEWIHR
SERVICE URBANISME
PLACE VOLTAIRE
68340 RIQUEWIHR

Dossier suivi par : Grégory SCHOTT

Objet : demande de consultation Avant Projet

A Colmar, le 24/02/2021

numéro : cp27721c0002

demandeur :

adresse du projet : 17 AVENUE JACQUES PREISS 68340 MAIRIE DE RIQUEWIHR
RIQUEWIHR

nature du projet : Aménagement d'espaces publics

déposé en mairie le : 18/02/2021

reçu au service le : 18/02/2021

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -
IOWZIU - Vestiges des murs d'enceinte inscrits - IX05QS - place
Voltaire - Hôtel de ville - I9R5RD - cour du Château - an. Château
Wurtemberg

- CONSULTATION PRÉALABLE -

Lors de la réunion du 18/02/2021, le maire de Riquewihr et les représentants de l'entreprise SETUI ont présenté à l'architecte des bâtiments de France les premières options d'aménagement de l'ancienne friche Dopff & Irion située face au front Est des remparts et à l'hôtel de ville.

Au vu de la visite du site et des éléments du projet d'aménagement présenté, l'architecte des bâtiments de France émet les observations suivantes:

- Le projet, au vu de son emplacement à l'entrée du centre historique, constitue l'opportunité d'offrir un accueil de qualité pour les visiteurs et des services pour les habitants du centre-ville. Cela permet de repenser les parkings dispersés en ville et le flux visiteurs tout en gérant des services à l'usage des résidents. Un des enjeux est que ce site ne soit pas uniquement à destination des touristes.

- Au regard de la mise en valeur des monuments historiques, c'est l'occasion de revoir leurs présentations aujourd'hui mises à mal par la trop grande place accordée à la voiture. Ainsi, le plan d'aménagement est à penser a minima sur la partie haute de l'avenue Jacques Preiss et sur l'avenue Méquillet jusqu'au mur. Le stationnement de véhicules au pied du mur n'est pas opportun.

- Les circulations sont à projeter sur le long terme avec le bouclage à moyen-long terme entre l'angle sud-est des remparts vers la route de Colmar. Cela permettrait d'éviter le transit dans l'avenue Jacques Preiss et de réserver cet axe aux habitants de Riquewihr. En tout état de cause la partie sommitale de cette avenue, au pied de l'hôtel de ville, gagnerait à être un espace apaisé où le piéton et les modes doux seraient prioritaires. Cela peut déjà être initié par ce projet.

- Du point de vue paysager, la vue lointaine vers le château des ducs de Wurtemberg est à préserver. Cela signifie que la partie sud du site doit être non-bâtie ou juste en rez-de-chaussée (a priori, 4 à 5m maximum). En cas de toit plat, il devra être végétalisé.

- Les pieds du mur d'enceinte sont à végétaliser sans planter d'arbres à haute tige à moins de 5m. Un mail planté d'arbres peut être proposé en accompagnement de la voirie.

- La mise en valeur de l'hôtel de ville est conditionnée par l'effet "couloir" de l'avenue Jacques Preiss axée sur ce monument. Ainsi, il faut maintenir une séquence de bâtiments à l'alignement en R+1+combles à 40° (proche du gabarit actuel). Il doit y avoir un échelonnement du bâti en 3 ou 4 volumes.
- Il paraît opportun de conserver et réhabiliter le bâtiment au 14 avenue Preiss, en bon état apparent. L'immeuble voisin (ancienne cave de dégustation) présente des éléments en pierre de taille remarquables d'époque Renaissance, vraisemblablement remployés. La plaque intérieure sculptée, le cadre de la porte cintrée et la fenêtre à meneaux sont à déposer avec soin pour une éventuelle réutilisation sur site ou un autre immeuble. Les autres bâtiments peuvent être démolis et reconstruits. On veillera cependant à présenter une qualité d'exécution du bâti faisant référence au bâti traditionnel (volumétrie, faîtage parallèle à la rue, proportions des ouvertures, usage de matériaux qualitatifs naturels, pas de matériaux composites, etc.).
- L'implantation du bâti à l'angle peut être reculé de quelques mètres par rapport à l'hôtel de ville afin d'inviter les piétons à se diriger vers la rue De Gaulle. Un bâtiment en L peut être prévu à l'image de l'existant. On peut également prévoir un petit bâtiment au droit de la poste afin de définir un sous-espace marquant l'entrée de ville. Contrairement à la proposition fournie, il ne paraît pas opportun de prévoir des places de stationnement dans ce lieu d'articulation stratégique où les piétons doivent dominer.
- Sur une profondeur d'une cinquantaine de mètres parallèlement à l'avenue Preiss, il est possible d'urbaniser avec des bâtiments plus bas que le long de l'avenue.
- Le parc à l'ouest doit permettre sur une profondeur d'au moins 30m de planter des arbres en pleine terre. Si des places de parking aériennes sont prévues, il faudra les intégrer en les dissimulant par un jeu de demi-niveaux, de toitures et de végétalisation sur dalle. Une grande dalle de parking ne serait pas admissible dans le paysage.
- De même que pour les façades, on doit privilégier les matériaux naturels et qualitatifs : grès, finitions minérales, pavés, dalles, béton désactivé, etc.

NOTA: Au vu de la taille du site et de sa proximité, il est recommandé de contacter le service régional de l'archéologie pour vérifier les conditions d'un éventuel diagnostic (DRAC Alsace - Palais du Rhin - 2 place de la République 67082 STRASBOURG Cedex - Tél. : 03.88.15.56.80).

L'architecte des Bâtiments de France



Grégory SCHOTT